

# Suite d'ensembles partiellement ordonnés

Bachir Sadi

Université Mouloud Mammeri de Tizi-ouzou, Faculté des sciences,  
Département de Mathématiques  
[Sadibach@yahoo.fr](mailto:Sadibach@yahoo.fr)

**Résumé :** Ce travail porte sur le développement d'un ordre  $D(P)$  sur les antichaînes maximales d'un ordre donné. L'ordre développé  $D(P)$  est inclus dans le Treillis des antichaînes maximales  $AM(P)$ , introduit par R.P. Dilworth, en 1960. Dans [1], T.Y. Kong et P. Ribenboim ont montré qu'il existe un entier naturel  $i$  tel que  $D^i(P)$  est une chaîne, où  $\lfloor, i$  fois. On note  $cdev(P)$  le plus petit  $i$  tel que  $D^i(P)$  est une chaîne. Nous trouvons  $cdev(P)$  pour quelques classes particulières d'ordres et nous faisons une approche de ce paramètre dans le cas d'un ordre quelconque.

**Mots- clés :** Antichaîne maximale, ordre, ordre partiel.

**Abstract :** This work is to study an order  $D(P)$  on maximal antichains of a given order.  $D(P)$  is an order included in the order which defines the Lattice of maximal antichains  $AM(P)$ , introduced by R.P. Dilworth, in 1960. In [1], T.Y. Kong and P. Ribenboim have proved that there exists an integer  $i$  such that  $D^i(P)$  is a chain, where  $\lfloor, i$  times. We find the smallest  $i$ , noted  $cdev(P)$  such that  $D^i(P)$  is a chain for some particular classes of orders and we approximate this parameter in the general case of order.

**Keywords :** Maximal antichain, order, partial order.

## Introduction – Définitions

Un ensemble ordonné est un couple  $(X, \leq_p)$ , où  $X$  est un ensemble et «  $\leq$  », un ordre sur  $X$ , c'est-à-dire, une relation binaire définie sur les éléments de  $X$ , qui est réflexive, antisymétrique et transitive. On note  $P = (X, \leq_p)$ , l'ensemble ordonné. Il est dit aussi ensemble ordonné  $P$ , ou ordre  $P$ . On appelle *chaîne* de  $P$ , un ensemble d'éléments de  $X$  comparables deux à deux. La *longueur* d'une chaîne est le nombre de ses éléments. Une *antichaîne* de  $P$  est constituée d'éléments de  $X$ , non comparables deux à deux. Une chaîne (resp. antichaîne) de  $P$  est maximale si elle n'est incluse dans aucune autre chaîne (resp. antichaîne) de  $P$ .

Soit  $P = (X, \leq)$ , un ensemble partiellement ordonné. On considère l'ordre ainsi défini sur les antichaînes maximales de  $P$ :  $A, B$  deux antichaînes maximales de  $P$ ,  $A \leq B$  si et seulement si tel que  $a \leq b$ . Pour cet ordre, les antichaînes maximales de  $P$  forment un treillis appelé *treillis des antichaînes maximales* de  $P$ , noté  $AM(P)$ , introduit par R.P. Dilworth, en 1960. L'ordre strict  $(D, <)$ , inclus dans le précédent ordre  $AM(P)$ , est ainsi défini:  $A, B$  deux antichaînes maximales de  $P$ ,  $A < B$  si et seulement si tel que  $a < b$ . On note cet ordre  $D(P)$ . Par rapport à  $D$  est un ordre inclus où l'on ne tolère plus que deux antichaînes maximales ayant une intersection non vide soient comparables. Il a été démontré dans [1] qu'il existe un entier naturel  $i$  tel que  $D^i(P)$  est une chaîne ( $D^i(P)$  étant la  $i^{\text{ème}}$  itération de  $D(P)$ ), et que  $i \leq 2d(P) - 1$ , où  $d(P)$  est la longueur de la plus longue chaîne de  $P$ .

On note par  $cdev(P)$ , et on lit « chaîne – déviation » de  $P$ , le plus petit entier naturel  $i$  tel que  $D^i(P)$  est une chaîne; soit  $\{ \text{chaîne} \}$ . On pose  $Min(P) = \{x \in P / Pred(x) = \emptyset\}$ , où  $Pred(x)$  désigne l'ensemble des prédécesseurs de  $(x)$ , n'incluant pas  $x$ . Soit l'application rang, notée  $rg$ , de  $P$  dans l'ensemble des entiers naturels, définie par :

$$x \in P, rg(x) = \begin{cases} 0 & \text{si } x \in Min(P) \\ \max\{rg(y) / y \in Pred(x)\} + 1 & \text{si } x \notin Min(P) \end{cases}$$

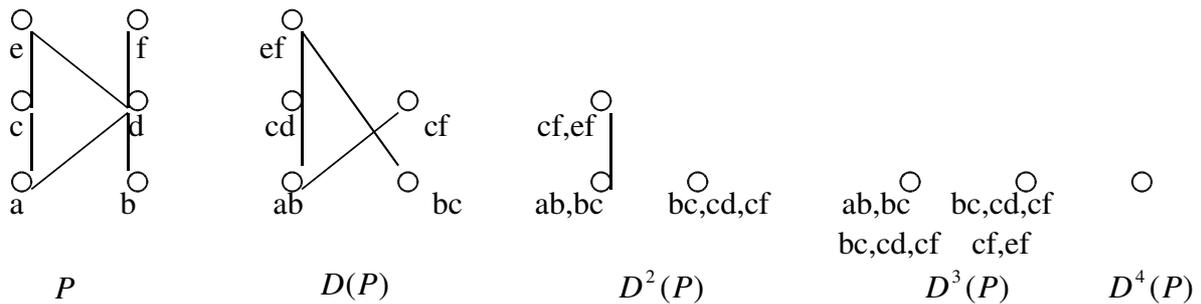
Appelons  $N_k$ , l'ensemble des éléments de  $P$ , de rang  $k$ .  $N_k$  est le niveau  $k$  de  $P$ . Si  $A$  est une antichaîne maximale de  $P$ , on appelle *inclinaison* de  $A$ , la quantité

$$I(A) = \max_{x, y \in A} \{rg(y) - rg(x)\}. \text{ L'inclinaison de } P \text{ est } \{, A \text{ antichaîne maximale de } P.$$

**Etude de  $D(P)$**

Il existe un entier naturel  $i$  tel que  $D^i(P)$  est une chaîne et que  $i \leq 2d(P) - 1$ , donc  $\dagger$ . Nous déterminons  $cdev(P)$  pour quelques classes d'ordres et nous utilisons  $I(P)$  pour approcher le paramètre dans le cas d'un ordre quelconque.

Pour commencer, voyons sur un exemple, comment se forme la suite  $\dagger$ , avec  $i = cdev(P)$ .



Ici,  $cdev(P) = 4$ .  $D^4(P)$  est une chaîne réduite à un seul élément.

**Proposition 1:** Pour tout ordre  $P = (X, \leq)$ , non connexe,  $cdev(P) \leq 3$ .

Tout d'abord, notons le fait 1 suivant :

Soit  $P$  un ordre et soit  $(C_i)_{i \in I}$ , la famille de ses composantes connexes.

Alors,  $\forall A \in AM(P)$  et  $\forall i \in I$ , on a  $A \cap C_i \neq \emptyset$ .

**Preuve :** Supposons qu'il existe  $i_0 \in I$  tel que  $\dagger$ . Pour tout  $\dagger$  est une antichaîne. Or,  $A$  est maximale.

**Preuve de la Proposition 1 :** Soit  $P$  un ordre non connexe et soit  $(C_i)_{i \in I}$ , la famille de ses composantes connexes. Notons que  $|I| \geq 2$  et qu'ainsi, il existe  $A \in AM(P)$  tel que  $Min_p(C_1) \cup Max_p(C_2) \subseteq A$ . Montrons, maintenant, que  $\forall B \in AM(P)$ , on a  $A$  et  $B$  qui sont incomparables dans  $D(P)$ . En effet, d'après le fait 1, il existe  $b_1 \in B \cap C_1$  et  $b_2 \in B \cap C_2$ .

Comme il existe  $\downarrow$  tel que  $c_1 \leq_P b_1$  et comme il existe  $\downarrow$  tel que  $b_2 \leq_P c_2$ , l'on obtient, respectivement, que  $B$  n'est pas strictement inférieure à  $A$ , dans  $D(P)$ , et  $A$  n'est pas strictement inférieure à  $B$ , dans  $D(P)$ . Ainsi,  $A$  est un élément isolé de  $D(P)$ , et il est donc présent dans toute antichaîne maximale de  $D(P)$ . Ceci implique que  $D(D(P))$  est une antichaîne, donc que  $\downarrow$ ; ce qui achève la preuve.

On appelle *hauteur* d'un ordre  $P$ , la quantité  $\downarrow$ . Les ordres de hauteur 1 sont les ordres bipartis. Un ordre faible (weak order) est un ordre obtenu par composition séries d'antichaînes.

**Proposition 2 :** Pour tout ordre faible  $P$ , on a  $cdev(P) = 1$ .

**Preuve :** Les seules antichaînes de l'ordre  $P$  sont ses niveaux. A tout niveau de  $P$  correspond un élément de  $D(P)$  et inversement. Les sommets de  $D(P)$  forment un ordre total.  $D(P)$  est donc, une chaîne.

**Proposition 3 :** Pour tout ordre connexe  $P$ , de hauteur 1, et qui ne soit pas un ordre faible, on a  $cdev(P) = 3$ .

**Preuve :** Soient  $N_1$  et  $N_2$ , les niveaux de  $P$ . Comme  $P$  n'est pas un ordre faible, il existe  $x \in N_1$  et  $y \in N_2$  tels que  $x$  et  $y$  appartiennent à la même antichaîne maximale  $A$  de  $P$ .  $A$  est un élément de  $D(P)$ , comparable à aucun autre dans  $D(P)$ . Comme  $P$  est connexe,  $N_1$  et  $N_2$  sont deux antichaînes maximales de  $P$ , donc deux éléments comparables dans  $D(P)$ ;  $D(P)$  ne peut donc être une antichaîne. L'élément  $A$  de  $D(P)$  appartiendra à toute antichaîne maximale de  $D(P)$ , donc à tout élément de  $D^2(P)$ .  $D^2(P)$  est, alors, une antichaîne maximale; ce qui implique que  $D^3(P)$  est une chaîne.

**Corollaire :** Si  $P$  est un ensemble ordonné, représenté par un graphe qui est un arbre,  $cdev(P) \leq 3$ .

Tout arbre est un graphe biparti. En effet, on peut toujours colorier les sommets de  $P$  avec deux couleurs différentes de telle sorte que deux sommets adjacents n'aient pas la même couleur.

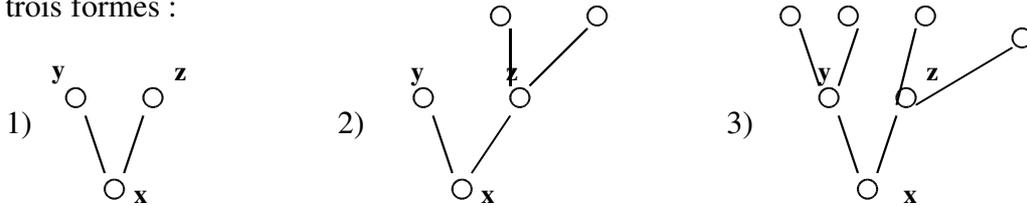
Soient  $\downarrow$ , les niveaux d'un ordre  $P$ , tels que  $(N_1, N_2)$  soit un biparti complet du graphe représentant  $P$ . On considère  $P'$ , l'ordre  $P$  diminué de  $N_1$ .

**Lemme :**  $\downarrow$ .

En effet, l'antichaîne maximale  $N_1$  est un élément minimal dans  $\downarrow$ , où  $i = cdev(P)$ .  $N_1$  et  $N_2$  sont comparables dans  $\downarrow$ ; en particulier dans  $D^i(P)$ .

**Proposition 4:** Soit  $P$ , un ensemble ordonné, représenté par un graphe sans cycle, ayant  $k$  niveaux  $\mathbb{I}$ , avec  $|N_1| = 1$ . Alors,  $cdev(P) \leq 3$ .

**Preuve :** Soit  $N_1 = \{x\}$ .  $x$  est comparable à tous les éléments de  $P$ .  $(N_1, N_2)$  forme, donc, un biparti complet du graphe représentant  $P$ . Posons  $P' = P - N_1$ . Pour un tel ordre, il existe trois formes :



Dans 1),  $P'$  est une antichaîne maximale, donc  $D(P)$  est une chaîne ;  
 Dans 2),  $P'$  est un ordre non connexe, avec un élément isolé  $y$ . Tout élément de  $D(P)$  contient  $y$ .  $D(P)$  est donc, une antichaîne maximale ;  $D^2(P)$  est une chaîne. Ensuite,  
 Dans le cas 3),  $P'$  est un ordre non connexe. D'après la Proposition 1,

**Théorème :** Pour tout ordre partiel  $P$ , différent d'un ordre total,  $cdev(P) \leq 2d(P) - 2I(P) + 1$ .

Pour la démonstration de ce théorème, utilisons le lemme suivant :

**Lemme :** Pour tout ensemble partiellement ordonné différent d'un ordre total, d'inclinaison  $I(P)$ ,

**Preuve :** Soit  $I(P)$ , l'inclinaison de l'ordre  $P$ , obtenue pour deux éléments  $x$  et  $y$  d'une antichaîne maximale de  $P$ , tels que  $x \in N_i$  et  $y \in N_k$ , où  $N_i$  et  $N_k$  sont deux niveaux de  $P$ , avec  $i < k$ .  $I(P) = k - i$ . Ceci implique qu'il existe une suite d'éléments de  $P$ , tels que  $a_j$ , où  $x$  est incomparable à  $a_j$  car, sinon,  $x$  serait comparable à  $y$ . Comme les éléments  $a_j$  ne sont pas seuls dans les niveaux  $N_j$ , il existe des éléments  $b_i, b_{i+1}, \dots, b_k$  tels que  $b_j$  est incomparable à  $y$ , pour  $j = i, i+1, \dots, k$ .

Dans  $D(P)$ , jusqu'au niveau  $N_k$ , les antichaînes  $(a_j)_{j=i}^k$  et  $(b_j)_{j=i}^k$  sont telles que  $b_i a_k$  sont incomparables à  $b_j a_t$  ( $j = i, i+1, \dots, k; t = i, i+1, \dots, k$ ), ou bien  $xy$  est incomparable à  $b_j a_t$ . Comme les éléments d'un même niveau sont incomparables, on aura :

Dans  $D^2(P)$ ,  $xy$  est incomparable aux niveaux  $N_j$  de  $D(P)$ . Dans  $D^2(P)$ ,  $xy \cup N_j, xy \cup N_{j+1}, \dots, xy \cup N_k$  sont des antichaînes. Il y aura alors, dans  $D^2(P)$ ,  $(k - i)$

niveaux de moins que dans  $D(P)$ . Comme  $k - i = I(P)$ , on aura  $d(D^2(P)) \leq d(D(P)) - I(P) \leq d(P) - I(P)$  (d'après le corollaire 2.5, dans [1]).

**Preuve du théorème :** Considérons les deux cas suivants :

1)  $D^2(P)$  est un ordre total : Dans ce cas,  $\downarrow$  et  $cdev(P) = 2$  ;  $\downarrow$ .  $D^2(P)$  étant un ordre, on peut lui appliquer le résultat de [1] et écrire  $cdev(D^2(P)) \leq 2d(D^2(P)) - 1$ . D'après le lemme précédent,  $d(D^2(P)) \leq d(D(P)) - I(P)$ . Le corollaire 2.5, dans [1], nous permet d'écrire  $d(D^2(P)) \leq d(D(P)) - I(P) \leq d(P) - I(P)$ . On aura, alors :

$$cdev(P) = cdev(D^2(P)) + 1 \leq 2d(D^2(P)) - 1 + 1 \leq 2[d(P) - I(P)] < 2d(P) - 2I(P) + 1.$$

2)  $D^2(P)$  n'est pas un ordre total : Dans ce cas,  $\downarrow$ . Pour les mêmes raisons utilisées dans 1), on peut écrire

$$cdev(P) = cdev(D^2(P)) + 2 \leq 2d(D^2(P)) - 1 + 2 \leq 2[d(P) - I(P)] + 1 = 2d(P) - 2I(P) + 1.$$

**Discussion autour des deux bornes :** Pour un ensemble ordonné  $P$  donné, considérons les deux bornes de  $cdev(P)$  ; soient la borne  $\downarrow$ , utilisée dans [1], et la borne  $\downarrow$ , que nous proposons.  $b_1 \geq b_2 \Rightarrow I(P) \geq 1$ . Nous pouvons dire que pour tout ordre partiel  $P$ ,  $b_2$  est meilleure que  $b_1$ . Ceci montre aussi que, pour un ordre total,  $b_1$  est meilleure que  $b_2$ .

### Bibliographie :

- [1] T.Y. Kong and P. Ribenboim, Channing of partially ordered sets, C.R. Acad. Sci. Paris, t. 319, Série I, p. 533-537, 1994.